

# Apprentissage du français

## Constats

Si le dispositif d'apprentissage du français pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère a beaucoup évolué ces dernières années, un renforcement qualitatif (via une harmonisation et de la coordination) et quantitatif du secteur doit être assuré, dans le respect de sa diversité. Des défis restent à relever quant aux dispositifs d'accueil et d'orientation du public et quant au nombre de cours, pour répondre à la demande d'une offre linguistique adaptée aux différents profils, que ce soit dans le cadre d'une obligation de suivi des cours ou sur base volontaire.

## > Nos demandes

### Garantir une offre suffisante, adaptée et de qualité pour l'ensemble du public étranger

- Garantir l'accès des personnes sans statut de séjour aux cours de français et répertorier l'offre pour ce public, pour pouvoir l'orienter de manière optimale
- Consolider un dispositif centralisateur qui puisse évaluer de manière quantitative les besoins, assurer une complémentarité d'offre entre les différents opérateurs (cours de tous les niveaux, horaires variés...), mieux définir la valeur des certifications et des diplômes délivrés par les organismes qui dispensent les cours et améliorer la cohérence des parcours de formation
- Financer et appliquer un référentiel commun à tous les acteurs de l'enseignement et de l'apprentissage du français (tous secteurs confondus), tant pour les compétences que l'apprenant-e doit acquérir et les domaines dans lesquels celles-ci peuvent s'appliquer, que pour le positionnement linguistique
- Prévoir un mécanisme de positionnement linguistique FLE en recourant à un outil adéquat, au démarrage et à la sortie de modules de langue
- Garantir la qualité des emplois générés dans le secteur pour éviter le recours régulier à du personnel engagé sous statut précaire, ou à des bénévoles

### Consolider le volet de formation linguistique du parcours d'accueil pour les primo-arrivant-es et les personnes étrangères

- Centraliser le positionnement linguistique, l'orientation vers un opérateur linguistique et la certification de niveau de connaissance de la langue (pour les bénéficiaires qui la demandent) au niveau de la COCOF, dans une « Maison du français » qui emploie des formateur·rices linguistiques ou conseiller·es pédagogiques.
- Mieux articuler l'offre des opérateurs linguistiques conventionnés pour les BAPA avec les besoins du public: revoir le mode de financement des opérateurs linguistiques, le mécanisme d'attribution des places et la procédure (timing) de la programmation
- Donner les conditions (temps, formations, moyens financiers) aux opérateurs linguistiques conventionnés pour les BAPA pour garantir une offre linguistique adaptée
- Garantir l'accès des primo-arrivant-es, sur base volontaire, à des cours de niveau supérieur au minimum requis dans le cadre du parcours obligatoire. Le cas échéant, harmoniser et faciliter les suites de parcours de formation avec les autres secteurs (Promotion sociale et Bruxelles Formation)